

DEPENSES ORDINAIRES

Trait. secrétaire	850.000	Honoraires architectes	250.000
services administr.	1.000.000	traitement concierge	310.000
5 % sur salaires	450.000	entretien bâtiments	1.600.000
sécurité sociale	350.000	assurance incendie	70.000
habillement appariteur	50.000	chauffage, éclairage	600.000
accidents du travail	60.000	consommation eau	250.000
alloc. familiales	200.000	impôts, contributions	40.000
caisse retraites	600.000	remontage horloges,	40.000
contrôl. contributions	18.000		
caisse d'Épargne	2.000	ind. log. instituteurs	500.000
receveur municipal	8.500	femmes de service	660.000
		cours complémentaire	175.000
frais de bureau mairie	80.000	fournitures scolaires	600.000
conservation archives	16.000	fourn. cours complément.	50.000
publications administr.	7.000	familles nécessiteuses,	
taxes communales	250.000	écoles privées	100.000
dépenses téléphone	40.000	achat de livres de prix	125.000
Journal Officiel	3.500	Entretien des Ecoles	400.000
cotisations municipales	6.000	transport des élèves	400.000
		arbre de Noël, E.M.	25.000
audiences foraines	25.000	Chauffage des Ecoles	1.700.000
Police d'Etat	111.600	Loi Barangé	2.140.800
amicale sapeurs pompiers	3.000	entretien terrain de jeux	360.000
services payés incendie	150.000	salle de gymnastique	25.000
assur. accid. pompiers	25.000	récompenses sportives	10.000
service départemental	8.000	honoraires Lesage, piscine	150.000
remplacement matériel	200.000	dépenses de chômage	300.000
entretien local	15.000		
habillements, équipem.	50.000	visite médicale scolaire	300.000
matériel incendie	25.000	entretien du matériel	10.000
bouches incendie	30.000	prod. pharmaceutiques	6.000
secours aux veuves	50.000	personnel crèche	700.000
		entretien du matériel	70.000
salais fossoyeur, garde	500.000	neuf. Eclairage	100.000
entretien cimetière	150.000	achat produits divers	100.000
bornes fontaines	20.000	tavers. taxe spectacles	50.000
santé publique	110.000	innumération indigents	20.000
disp. antituberculeux	165.000	subv. centre medico social	75.000
" antivénéériens	55.000		
voirie urbaine	3.100.000	subv; caisse des Ecoles	300.000
sécurité sociale	250.000	subv. matériel cantine	50.000
alloc. familiales	1.500.000	subv. sociétés locales	75.000
caisse des retraites	600.000		
voirie vicinale, person.	475.000	fetes locales	350.000
		matériel pour fetes	50.000
entretien des rases	3.500.000	id. fonction du maire	1080.000
Eclairage public	1.500.000	d° des adjoints	140.000
ecl. dotissements	205.000	assur. resp. civile	75.000
assur. automobile	30.000	syndicat de communes	40.000
traitement chauffeur	550.000	legs affectation spéciale	7.000
frais matériels essence	400.000	ind. secr. administratif	15.000
entretien ca. ruraux	960.000	ind. bicyclette	6.000
entretien C.V.O	2*407.490	compl. dotation rosière	25.000
fonds commun C.V.O	960.830		
gestion voirie urbaine	300.000	dep. imprévues	88.674
plantations, élagages	100.000		
		total dép. ordinaires	36.904.394
inspection sanitaire	120.000		
régisseur du marché	46.000		
entretien du marché	550.000		

Séance du 16 février 1954

Dépenses extraordinaires

10 % associat. syndicales	300.000	7° an. empr Yvette	24.120
annuité Mondétour campagne	254.136	5° " " usine élewat.	81.195
21° an. emprunt pour eau	51.766	4° " gros trav.	294.024
21° " rue Boursier	4.206	4° " usine élewat.	60.370
20 Ecoles	48.530	4° " riv; Yvette	37.141
19 " Logements	14.364	3° " marché couvert	158.665
16° Eau	76.294	2° " éclair. public	966.231
14° " Ecoles provis.	3.882	2° " rivière Yvette	11.101
7° " marché voirie	35.252	1° " entretien	730.000
12° " suppl. marché	3.340	1° " compl. éclair.	310.000
9° " usine élewat.	15.267	1° " Yvette	32.163
6° " entretien divers	60.862	1° " cimetière	765.000
6° " camion	60.862	emprunt entretien	10.000.000
		subv. cimetière	13.098.800

		total des dépenses extraordinaires	27.495.571

Le Conseil décide par 12 voix contre 5 et 1 abstention de continuer pour l'exercice 1954, l'aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les Ecoles privées. Les subventions étant attribuées par la commission communale instituée par la délibération du 25 nov. 49.

Le Conseil décide de proposer l'agrément de M. Lesage, architecte de la commune pour l'établissement du projet de constructions scolaires à Mondétour.

M. le maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet en date du 28 janv 1954, concernant la répartition des fonds de la Caisse départementale scolaire, programme 1954. Le conseil décide la répartition suivante.

Réparation des bâtiments existants, peintures	900.000
matériel d'enseignement collectif	400.000
Amélioration du chauffage par le mazout	490.800
Achat de mobilier scolaire	350.000

total de l'attribution	2.140.800

M. le maire expose que M. le Préfet a déclaré d'utilité publique par arrêté du 27 janvier 1954, l'achat par la commune d'Orsay à Mme Vve Croc, d'un terrain de 1.221 m² pour agrandissement du stade, moyennant le prix de 520.000 frs. Considérant que le crédit est inscrit au budget supplémentaire de 1953 et que rien ne s'oppose à la signature de l'acte de vente, le conseil autorise M. le maire à poursuivre la réalisation de cette acquisition. En conséquence, il délègue expressément M. le maire à l'effet d'approuver le plan du terrain tel qu'il a été dressé ainsi que tous bornages, passer et signer tous actes d'acquisition en l'étude et par le ministère de Me PINON, notaire de la commune. Se faire donner toutes justifications et garanties, accomplir toutes formalités et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bonne fin cette acquisition.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le Receveur des postes faisant connaître que le prix de la boîte aux lettres dont l'installation est prévue rue Aristide Briand, sera de 15.500 frs, au lieu de 14.000. Le Conseil accepte cette majoration.

Le Conseil renvoie à la Commission des Finances une demande de subvention de l'association familiale d'Orsay, pour achat d'une machine à tricoter et une demande de Mme la Directrice de l'Ecole maternelle pour achat d'un duplicateur.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. CHAFFIOT sollicitant au nom des boulistes d'Orsay la pleine jouissance du jeu de boules installé aux frais de la commune, sur un terrain prêté par la commission administrative de l'hôpital. Le Conseil n'apporte aucune objection.

Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées

Approuvé le 27.1.54

Agrement de l'architecte

Loi Barange 1931

Marcé le 27.1.54

Reçu le 27.1.54

Achat du terrain

Mme Vve Croc

Marcé le 23.1.54

Reçu le 23.1.54

Boîte aux lettres

demandes de subvention

Jeu de Boules

Indemnités de logement

Le Conseil vote à l'unanimité le barème des indemnités de logement aux instituteurs et institutrices ne bénéficiant pas d'un logement en nature pour 1954.

1° - catégorie, instituteurs célibataires ou veufs sans enfants ou divorcés sans enfant, institutrices célibataires ou mariées avec ou sans enfant, veuve sans enfant,	a) avec effet du 1:1:54	29.400
	su 1:7:54	31.500
2° catégorie, instituteurs mariés avec ou sans enfants, institutrices veuves avec enfants, instituteurs ou institutrices divorcés ayant un ou plusieurs enfants à leur charge, 1/4 en plus, soit du 1:1/54		36.750
	du 1/7/54	39.375
majoration de 1/5° pour instituteurs et institutrices chargées du cours complémentaire, 1° catégorie 1/1/54		35.280
	1/7/54	37.800
2° catégorie du 1/1/54		42.630
d° 1/7/54		45.675

Envoyé le 23.2.1954
Reçu le 23.2.1954

Rue Mademoiselle

M. le maire donne lecture d'une lettre du maire de Villebon-sur-Yvette, en date du 1:2:54, proposant un mode de répartition de la dépense pour entretien de la rue mademoiselle et du Chemin de la Butte Ste-Catherine. Le Conseil décide de solliciter à nouveau l'arbitrage de M. le Préfet sur ce conflit.

Consultation de Nourrissons

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 11 février 1954, concernant la rétribution des personnels médical, infirmier et secrétariat de la consultation des nourrissons.

Le conseil décide de reversement des indemnités aux ayants-droits (est à dire, médecin, honoraires	17.500
infirmière	4.200
secrétaire	2.800

Envoyé le 18
Reçu le 11 Mars 1954

Services postaux

Le Conseil prend acte de la lettre de la direction des services postaux de la région de Paris, en date du 22 janvier 1954, concernant la réinstallation des services postaux et téléphoniques à Orsay.

Lettre Marchand

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Marchand Ernest, du 25:1:54 remerciant la commune de l'inscription du nom de son fils sur le Monument aux Morts.

Pupilles de l'Etat

Le Conseil ne donne pas suite à une demande de subvention de la Caisse de dotation des Pupilles et anciens Pupilles de l'Etat.

Taxe enlèvement des ordures

Le Conseil est d'accord pour l'établissement d'une taxe d'enlèvement de s ordures ménagères. Le rôle de cette taxe sera établi par un géomètre. Il sera nécessaire dans un délai rapproché d'acquérir une benne spéciale et de construire un garage pour ce matériel:

Eclairage public

Le Dr Lauriat signale que l'Eclairage de l'ancien lotissement des deux gares est défectueux. M. le maire lui fait connaître qu'il a écrit à la Sté SELF et téléphoné à plusieurs reprises, il y a deux semaines Depuis il a fait une démarche à Antony, sans résultat.

Rue Aristide Briand

Le Dr Lauriat signale l'état de dégradation de la rue Aristide Briand (chemin rural n° 24) et demande s'il ne serait pas possible d'assurer la réfection d'une partie de ce chemin, tous les ans.
M. le maire fait connaître que le plan d'aménagement en cours de révision prévoit un projet d'autoroute empruntant la rue Aristide Briand pour se continuer dans la vallée de Chevresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 45.

L. Belmont
Jouanneau
Laurin
Essus
Madaf.
Loury
Girard
Paey
Mac Jouquet
Ch. Heuvel
Lubin

Séance du 14 Mars 1954

Election de la Rosière 14 Mars 1954

Le quatorze mars mil neuf cent cinquante quatre, onze heures quinze, le Conseil Municipal de la commune d'Orsay, dûment convoqué s'est assemblé dans la Salle de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Étaient présents, M. Pinon, Maire, Guayden, Guillemard, Le Terreux, Favre, adjoints, Tossy, Fauchet, Liane, Cerdans, Guard, Lournel, Léonard, Puvland, Sauterfong, Mlle Joannin, Bernelle, Jouquet, Lairat, Custot, Chevenon et les notables invités qui ont répondu à l'appel de leur nom : M. le curé, Barre, Carbillat, Prevost, Defroy, Fabre, Colin, Chevre

Le Maire donne lecture de l'article 6 du testament de Monsieur Archangé, relatif à l'élection de la Rosière et de la liste des candidatures comprenant deux noms :

1. INSCRITE LE 10.2.54 - Mlle LELIEVRE Mireille, née le 20/10/35 à Orsay, domiciliée 39, boulevard Dugreuil à Orsay, ne travaille pas pour raison de santé - dernière née d'une famille de douze enfants, dont deux vivants - le père est actuellement au chômage - la mère ne travaille pas.

2. INSCRITE LE 22.2.54 - Mlle AUDIC Denise, née le 3 septembre 1933 à Rivignier (Morbihan) domiciliée 80 avenue des Buiets à Orsay - bonne à tout faire chez M. Mierceille, rue Boursier à Orsay - fait partie d'une famille de 3 enfants - père décédé - la mère ne peut pas travailler pour cause de maladie - un frère de treize ans - une sœur mariée.

Il est procédé au vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants : nombre de votants = 28 - Majorité absolue = 15

1. tour - 2. tour - 3. tour

Mlle LELIEVRE =

6

Mlle AUDIC =

22

Mlle Audic ayant obtenu la majorité des suffrages au 1. tour, a été proclamée Rosière pour 1954.

La date du couronnement est fixée au 9 mai 1954

(Handwritten signatures and names)
Guayden, Guillemard, Le Terreux, Favre, Tossy, Fauchet, Liane, Cerdans, Guard, Lournel, Léonard, Puvland, Sauterfong, Mlle Joannin, Bernelle, Jouquet, Lairat, Custot, Chevenon, M. le curé, Barre, Carbillat, Prevost, Defroy, Fabre, Colin, Chevre

(Handwritten note)
Affirmé le 18.3.54

Du vingt mars mil neuf cent cinquante quatre, convocation du Conseil municipal à la Mairie d'Orsay, pour le 26 Mars 1954 à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Séance du 26 Mars 1954

Le vingt six mars mil neuf cent cinquante quatre, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUILLEMARD, LE FEVRE, FAVR adjoints, JOUGUET, THEVENON, PENNELLE, CLEMENT, Mlle JOUANNIN, CESSENS, GIRARD, DOUVEL, LAUTERFING, FAUCHET, ZIANE, FOISY, Mme BETMONT. Absents excusés / M.M. Guaydier, adjoint, LAURIAT, PUVELAND, GALLAND, TISSOT, LANEUVILLE.

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Eclairage public

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Sté SELF du 24.3.54 relative à l'installation de l'Eclairage public en cours d'exécution et donnant quelques précisions sur l'emplacement des foyers. Une réunion doit avoir lieu le lundi 29 Mars, à 21 heures, avec les représentants de l'E.D.F et de la Société SELF, M. le Maire invite M.m. les Conseillers à y assister. Il indique qu'il a demandé la pose de deux candélabres sur la place de la Mairie, de deux autres candélabres à la charge de l'hôpital et l'éclairage du cadran de l'Eglise. Le Conseil donne son accord.

Plan d'Aménagement communal

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 8.3.54 concernant le plan d'aménagement communal en cours de révision et donnant les précisions suivantes : En ce qui concerne la R.N. 446, le plan approuvé, prévoyait une déviation complète d'Orsay, dont la réalisation présenterait quelques difficultés techniques. Le service départemental du Ministère de la Reconstruction estime possible, tout au moins, en première étape, de se limiter à la seule suppression du passage à niveau près de la Gare du métro, le reste de la traversée d'Orsay ne présentant pas de difficultés exceptionnelles.

Pour la R.N. 188, le tracé approuvé comportait l'emprunt de deux voies urbaines d'Orsay, la rue des Haies et la rue des Villas Naudé, voies très étroites dont l'élargissement nécessitait l'expropriation de nombreux immeubles, aussi le service des Ponts et Chaussées a recherché d'autres tracés, une intéressante solution serait fournie par l'utilisation des emprises de la ligne de chemin de fer de Paris à Chartres, en instance de déclassement. M. le Préfet demande également le maintien, au titre de la voirie urbaine, d'une partie des servitudes prévues au plan d'aménagement de la Région Parisienne, pour la déviation de la R.N. 188 pour rectifier la boucle formée dans la traversée d'Orsay.

Réfection de la R.N. 188

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 24 Mars 1954 répondant à la délibération du Conseil du 4/II/53, relative au mauvais état d'entretien de la R.N. 188 et l'urgence de la réfection de la R.N. 446 entre la place de la République et le hameau de la Folie Bessin. L'insuffisance notoire des crédits d'entretien mis à la disposition des Services des Ponts et Chaussées a interdit tous travaux d'amélioration et notamment les réfections de pavages fort dispendieuses, mais dans la limite de ces crédits, il est procédé aux travaux d'entretien indispensables.

D'autre part M. le Maire a reçu de M. le Maire de Palaiseau une lettre relative à une nouvelle intervention pour obtenir l'exécution de travaux de réfection de la R.N. 188. Il donne lecture de sa réponse avec laquelle le Conseil est d'accord.

Indemnité d'accident

M. le Maire rappelle qu'à l'époque des grèves d'août 1953, un po-

teau d'éclairage public a été accidenté par un camion de l'armée qui effectuait le transport des voyageurs. Le montant de la facture de la Sté SELF pour le remplacement de ce poteau est de 23.030 frs, acquitté par la commune. L'expert militaire du Service du Génie a maintenu l'abattement de 30 % proposé par le Service régional contentieux des réparations civiles, ce qui ramènera à 16.121 frs l'indemnité allouée à la commune. Le Conseil accepte ce remboursement.

M. le Maire rappelle que par arrêté du 20 janvier 1954, M. le Préfet a autorisé la commune à emprunter DIX MILLIONS pour les travaux d'aménagement de la rue de Launay et de l'avenue Parrat, qui sont inscrits au plan d'équipement national, sans subvention. Par délibération du 18/12/53 approuvée le 20/1/54, le conseil avait voté 554 centimes pour l'amortissement de cet emprunt, en 30 années.

Par lettre du 22/3/54, La Caisse des dépôts et consignations fait connaître qu'elle est disposée à négocier cette opération, mais pour une durée de 15 ans. Le Conseil accepte ces conditions et décide de modifier la délibération du 18/12/53, en votant 772 centimes pour l'amortissement, pendant 15 ans.

Le Conseil prend acte de la lettre de M. le Préfet du 24/2/54, faisant connaître que des patrouilles seront désormais établies de telle façon que les gardiens de la Paix, pourraient assurer la rentrée des Ecoles de 8 h 30 et la sortie de 16 h 30. Toutefois les sorties de 11 h 30 et les rentrées de 13 h 30, pourraient être assurées par l'appariteur Municipal.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. CHAFFIOT, du 3/3/54 remerciant le Conseil d'avoir autorisé la Société "Boule du Lac" à disposer des jeux de boules. M. Lauterfing fait remarquer que dans sa première lettre CHAFFIOT indiquait que la Société allait être constituée dans quelques jours, alors qu'elle ne l'a été que récemment. Il considère donc que c'est la décision du Conseil qui a permis la constitution de la société et que l'Assemblée avait été mal informée.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. MICHAUX, propriétaire, sollicitant une subvention communale pour une canalisation d'eau au potable rue François Leroux (Ch. rural 36) permettant d'alimenter trois propriétés. Le Conseil décide d'allouer une subvention de 10 % sur les travaux de canalisation, soit 16.590 frs (montant des travaux 165.900 frs)

M. le Maire fait connaître que la quête faite dans la commune en faveur de la Ligue contre le Cancer a rapporté 18.815 frs. Le Conseil vote une subvention complémentaire de 5.000 frs.

Le Conseil approuvé à l'unanimité le projet de délibération soumise par l'association des Maires de France, relative aux atteintes portées aux libertés locales et demandant le respect des articles 85 à 39 de la constitution de 1946, prévoyant l'extension de ces libertés.

M. le Maire donne lecture de deux demandes de fleuristes habitant les communes voisines, pour obtenir l'autorisation de vendre des fleurs aux portes de l'Eglise et de l'Hopital. Le Conseil est d'avis de réserver cette question.

Suivant lettre de M. l'Inspecteur d'Académie, le Conseil vote une subvention de 5.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues de 1954 en faveur de l'Oeuvre des Pupilles de l'Ecole Publique de Seine et Oise.

M. le Maire demande au Conseil de voter les virements de Crédits nécessaires pour régler les dépenses suivantes qui sont supérieures aux crédits inscrits au budget :

Aide aux Ecoles privées, dépassement	800
Achat de terrain Jussaume	4.294
trop perçu sur taxes locales	49.125
Frais de bureau	22.164
registres d'Etat civil	9.646
abonnements divers	525

Emprunt de dix millions

Emprunt de dix millions

Envoyé le 29.3
Reçu le 25.4

Surveillance de la Sortie des écoles

Jeu de Boules

Canalisation d'eau

Envoyé le 31.3
Reçu le 31.3

Ligue contre le Cancer

Libertés communales

Envoyé le
Reçu le

Demande de fleuristes

Subvention Oeuvre des Pupilles de l'école publique

Envoyé le 31.3.54
Reçu le

Virements de crédits

Envoyé le 30.3
Reçu le

frais de perception des taxes communales	9.255
matériel Incendie	12.052
réparation des bouches d'incendie	2.565
réparation des bornes fontaines	17.462
entretien des batiments communaux	83.802
chauffage d°	3.387
contingents santé publique	5.912
dispensaires antivénéériens	3.877
salaires voirie urbaine	363
allocations familiales	18.397
entretien des Ecoles	215.529
traitement personnel voirie urbaine	3.612
assurance batiments communaux	4.113
fournitures scolaires, cours complémentaire	20.155
transport élèves de Mondétour	12.200
arbre de Noel, école maternelle	20
produits pharmaceutiques Ecoles	393
matériel pour fêtes	9.146

total des dépassements	508.896

Le Conseil décide de faire ces virements de crédits aux chapitres suivants :

Salaire du garde du cimetière, inemployé	245.700
Eclairage public	263.196

Entourage des jardinets

M. le Maire expose que les jardinets aménagés dans l'allée des tilleuls sont piétinés par le public. Il a demandé un devis au serrurier pour un entourage de protection. La dépense serait de 325.000 fr. Le Conseil décide de renoncer à ce projet, la dépense étant trop élevée.

Bouches d'Incendie à Mondétour

Le Conseil, considérant que l'organisation des services d'incendie incombe à la commune, admet le principe de prendre l'initiative de l'installation de bouches d'incendie dans les lotissements de Mondétour campagne et Mondétour Bois du Roi et décide de solliciter une subvention de l'Etat et du département. Le Devis de la Sté Lyonnaise est pour Mondétour-campagne de 1.417.000 et pour Mondétour Bois du Roi 537.000

Les associations syndicales devront s'engager à rembourser à la Commune, la partie de la dépense non subventionnable.

Protection des Sites

Le Conseil sollicite le classement dans la zone dite "pittoresque" de la R.N. 446, jusqu'au hameau de la Folie Bessin, afin de permettre de réglementer l'affichage publicitaire sur les murs des maisons dans la traversée de la commune.

Matériel d'enlèvement des ordures

M. le Maire expose que le camion servant à l'enlèvement des ordures est insuffisant et usé et qu'il y a lieu de prévoir l'acquisition d'un matériel nouveau ainsi que la construction d'une remise pour ce matériel.

Le Conseil décide l'achat d'un camion CIEROEN, avec benne type ville de Paris, soit une dépense de	2.000.000
construction d'un garage	1.500.000
somme à valoir pour imprévus	500.000

total de la dépense à prévoir	4.000.000

Le Conseil décide d'emprunter cette somme et s'engage à inscrire chaque année au budget les centimes nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

Amenagement du Stade

M. le Maire dépose sur le bureau l'esquisse établie par M. LESAGE architecte de la commune pour l'aménagement du Stade. Le Conseil est favorable à l'établissement d'un avant-projet et décide de s'assurer le Concours de M. LESAGE comme architecte pour collaborer à l'étude et à la réalisation d'installations sportives et scolaires à créer sur le terrain dont la commune est propriétaire "lieudit la Prairie des Iles" et décide de s'assurer le concours du Service des Ponts et

Envoyé le 19
Reçu le 19

Séance du 26 Mars 1954

Chaussées de Seine et Oise, comme Ingénieur pour collaborer à l'étude et à la réalisation d'installations sportives et scolaires à créer dans la même propriété. Déclare que les honoraires dus au Service des Ponts et Chaussées seront calculés suivant les prescriptions de l'arrêté du 7 Mars 1949 - déclare exonérer expressément l'administration des Ponts et Chaussées de la responsabilité décennale établie par les articles 1792 et 2270 du Code civil.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. RENAUX, directeur du C.A.O., du 20:3/54, sollicitant différents travaux au Stade et fait connaître que la Commission des Sports propose les aménagements suivants : Remise en état de la clôture

Fermeture des portes

Remplacement des troènes manquants

Remise en état des terrains de Football et de basket.

Installation d'un lavabo dans le vestiaire de l'arbitre.

Installation de traverses de chemin de fer pour gradins.

L'agrandissement de l'abri est abandonné pour permettre la réfection de la clôture.

M. le Maire expose qu'il sera procédé incessamment à la réfection de la clôture du stade et que les portes seront fermées en dehors des réunions sportives, mais qu'il serait nécessaire d'y aménager une maison de gardien. Il s'est rendu avec l'architecte sur l'Esplanade des Invalides, exposition des Arts ménagers, où sont exposées des petites maisons préfabriquées. Ils ont remarqué un type de construction en pierres de taille et toiture en tuiles brunes qui conviendrait et s'harmoniserait avec le programme d'aménagement et dont le coût serait de 1.650.000 frs environ. Le Conseil est favorable à ce projet.

Par lettre du 26:3/54, M. Galland n'ayant pu assister à la réunion en raison de son travail, fait part de critiques sur le fonctionnement du Métropolitain, ligne de Sceaux. De son côté le Conseil est d'avis qu'une ligne de 35 Kms ne devrait être dirigée que par une seule administration. Une action dans ce but pourrait être faite avec les Conseils Municipaux des communes desservies.

M. le Maire expose que le Centre Départemental d'Orientalion Professionnelle a établi à Orsay une permanence documentaire qui se tiendra une demi-journée par mois, avec examen des enfants dans le cadre scolaire. Le Conseil est d'accord sur le fonctionnement de cette permanence et décide qu'il sera versé au Centre, une indemnité de 500 frs par enfant effectivement examiné.

M. LAUTERFING pose différentes questions, se rapportant à la Mare de Mondétour - au classement du Bd de Mondétour et de la plade, au stationnement des cars Citroen et à l'arrêt des cars d'Arpajon.

M. Clément relativement au nettoyage des caniveaux à la suite des sablage de verglas;

M. Pernelle à l'aménagement de la rue Aristide Briand.

M. Cessens à la rue Mademoiselle.

M. le Maire fera le nécessaire pour essayer de régler ces questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Handwritten signatures: d. Belmont, Jean Jouquet, L. Ponce, and others.

Dumtrois avril mil neuf cent cinquante quatre, convocation du Conseil municipal à la Mairie, en séance publique extraordinaire, pour le 8 avril 1954 à 21 heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire

Entretien du Stade
lettre C.A.O.

Maison de gardien
au stade

Fonctionnement
du Métropolitain

Centre d'Orientalion
professionnelle

Questions diverses

Séance du 8 Avril 1954

Le huit avril mil neuf cent cinquante quatre, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUAYDIER, GUILLEMARD, LE FEVRE, adjoints, LAURIAT, JOUGUET, THEVENON, PUVELAND, PERNELLE, CLEMENT, Mlle JOUANNIN, LANEUVILLE, GALLAND, TISSOT, CESSENS, LOUVEL, LAUTERFING, ZIANE, POISY, Mme BETMONT. Excusés / M.M. GIRARD et FAUCHET.

Le Conseil choisit comme secrétaire M THEVENON. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté, avec les précisions suivantes :

Le Conseil est d'accord sur la mise au point demandée par M. LAUTERFING, relativement aux bouches d'incendie dans les lotissements de Mondétour. Le principe de faire les mêmes travaux dans les autres lotissements qui seraient dépourvus de bouches d'incendie et la participation financière de la commune, comme pour les autres travaux neufs des lotissements, a été adopté.

M. THEVENON fait observer que des membres du Conseil ont été surpris qu'il ne soit pas fait mention au procès-verbal, de leur étonnement en ce qui concerne les poteaux d'éclairage public posés dans différentes parties de la commune. Ils rappellent que M. Lauterfing avait signalé qu'à la séance du 23 Mai 1953, le Conseil avait décidé de remplacer tous les poteaux de bois par des consoler en fer ou en fonte.

M. JOUGUET rappelle que si l'on reprend le principe strict, M. Lauterfing a raison, il avait été dit que les poteaux de bois seraient remplacés par des poteaux de fer, mais finalement d'après le projet établi par les techniciens, les foyers fluorescents seront posés dans le centre de la Ville sur des poteau déjà existants ou des poteaux de fer. Dans la périphérie il y aura des poteaux de bois qui ne seront pas inesthétiques puisqu'il en existe déjà.

Le Dr Lauriat souscrit à l'observation de M JOUGUET, mais partage toutefois le sentiment de M. LAUTERFING en ce qui concerne au moins 4 poteaux mis en bordure du trottoir, rue Louis Scocard. M. Louvel dit qu'il a donné son point de vue à la dernière réunion sur les poteaux de bois, ils sont tout à fait inesthétiques et il regrette que le procès-verbal n'en fasse pas mention. Pour clore cette discussion, M. THEVENON déclare que son intention n'avait pas été de déclancher des discussions mais seulement de faire remarquer que le Conseil ne s'était pas désintéressé de la question et que le projet avait réalisé ainsi, par mesure d'économie.

M. le Maire rappelle que M. MEUNIER, directeur de l'Ecole des garçons a été nommé à Arpajon à la date du 19/2/54, mais qu'il a laissé sa femme et ses enfants dans le logement mis à sa disposition. D'après la loi, la jouissance de ce logement devant cesser le jour où la fonction prenait fin et il appartient aux communes d'assurer le logement du personnel enseignant. Le Maire doit donc en accord avec le Conseil Municipal, introduire une procédure d'expulsion par voie judiciaire contre M. Meunier qui est en instance de divorce.

M LAUTERFING est d'avis que cette mesure sera inopérante. M THEVENON pense qu'il y a d'un côté le cas de Mme Meunier, qu'il convient d'examiner avec humanité, mais que 250 enfants sont sans directeur et risquent de le rester pendant un an et peut-être davantage. faute de pouvoir mettre un logement à la disposition du nouveau directeur.

Il est procédé au vote. M. le Maire est autorisé à engager la procédure d'expulsion contre M. Meunier, par 16 voix contre 2 et 3 abstentions.

M. le Maire est chargé à l'unanimité d'employer tous les moyens à sa disposition pour reloger Mme Meunier et ses enfants. Il fait connaître qu'il a d'ailleurs déjà fait des démarches dans ce but.

M le Maire expose qu'il a invité M. NEUBURGER, directeur de la section de l'Electricité de France de Versailles, à assister à cette assemblée pour donner des explications sur les projets de rénovation du réseau de distribution du courant dans le centre de la commune.

Bouches d'Incendie dans les lotissements

Eclairage public

Logement du directeur de l'Ecole

1954
1954
11 Mai 1954

Eclairage public Electricité de France

Jeune du 8 Avril 1954

Cette remise à neuf comportera l'installation de 34 poteaux sur lesquels la commune pourra poser les foyers d'Eclairage public, rue de Paris, rue Archangé et rue de Chartres.

Selon que les poteaux comporteront deux ou trois conducteurs, la commune versera à l'E.D.F. une participation de 15 ou 22 %, soit 6.750 frs dans le premier cas et 10.800 frs dans le second, en se basant sur une valeur moyenne de 45.000 frs par poteau. D'après l'Ingénieur de la SELF, le deuxième cas est généralement à envisager.

Rue de Paris et rue Archangé où les poteaux peuvent être mis le long des maisons, on pourra se servir de poteaux moulés, mais rue de Chartres, il faudra mettre des poteaux centrifugés en bordure des trottoirs, d'où un supplément de 12.000 frs environ, qui doit être supporté entièrement par la commune.

M. NEUBURGER confirme ces renseignements et précise que le réseau de distribution d'Orsay est probablement un des plus anciens de la région. Il a besoin d'une sérieuse amélioration et il vaut mieux le renouveler complètement. Les potelets posés sur des maisons vétustes seront remplacés par des poteaux en béton sur lesquels la commune pourra appuyer les foyers d'Eclairage public pour éviter la pose de multiples poteaux, qui par leur diversité seraient plus inesthétiques qu'une rangée de poteaux en béton. L'économie ainsi réalisée par la commune sera d'environ un million.

M. NEUBURGER s'engage à activer son projet afin que l'Eclairage public fonctionne pour le 1^{er} octobre.

Il signale également qu'une modification doit être apportée à la ligne, dans le haut de la rue de Versailles, où les potelets seront remplacés par quelques poteaux placés en bordure de trottoir et dont la commune pourra également se servir pour l'Eclairage.

Le conseil accepte ces propositions à l'unanimité / 1^{er} participation de la commune de 15 ou 22 % par poteau, selon le cas, en contrepartie elle pourra y poser les foyers d'Eclairage public, rue de Paris rue Archangé et rue de Chartres.

2^o - amélioration proposée rue de Versailles.

M. le Maire est d'avis, puisque la possibilité donnée à la commune de se servir des poteaux de l'E D F fera réaliser une économie d'environ UN million, d'employer une partie de ce crédit pour apporter quelques améliorations, en prolongeant la fluorescence rue Louis Scocard jusqu'à la rue des Hucheries et rue de Chartres également jusqu'à la rue des Hucheries en bénéficiant des tarifs d'achat d'appareils et d'installation découlant de l'adjudication.

M. JOUGUET est d'avis qu'il serait prudent de réserver cette question, des imprévus pouvant se produire qui augmenteraient la dépense. M. le Maire fait observer que le devis comportait une réserve de 10 % pour imprévus, qui n'ont d'ailleurs pas été empruntés.

Après discussion; la proposition de M. le Maire est adoptée par 13 voix contre 5 et 3 abstentions. Une modification au devis initial sera demandé à la SELF. La pose d'un poteau avenue Marie Thérèse est également décidée.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé d'inscrire au budget de 1954, une taxe de remplacement d'une journée de prestations d'hommes et de véhicules pour chemins ruraux. Or, cette journée ne peut être convertie en taxe, le budget comportant déjà 4 journées de prestations pour chemins vicinaux, ce qui est un maximum. Le recouvrement devrait donc être fait avec option et comporterait de sérieuses difficultés. L'annulation pure et simple de cette journée de prestations pour chemins ruraux est donc proposée ainsi que du crédit correspondant en dépenses.

Le Conseil accepte à l'unanimité. Ceci ne portera pas entrave aux travaux de la rue Aristide Briand. La situation de l'exercice 1953, actuellement connue permettra de dégager d'autres ressources.

M. le Maire fait connaître que M. l'Ingénieur des T.P.E lui a remis ce jour même le projet d'assainissement de fonds de pentes rue Aristide Briand (chemin rural N° 24) Ce dossier est envoyé à la Commission des travaux pour étude.

M. le Maire expose la situation des crédits de la Loi Barangé pour 1952.

Amélioration du service
d'éclairage public

Casa des prestations
pour chemins ruraux

Travaux rue Aristide
Briand (ch. rural
24)

Emploi des fonds de la
la Barange en 1952

Approuvé
le 27.4.1954

Métropolitain

Le caisse départementale scolaire avait attribué à la Commune, un crédit de frs 1.110.600 qui a été employé de la façon suivante :

amélioration des peintures	375.336	
amélioration des appareils de chauffage	325.984	
achat de matériel d'enseignement collectif	326.575	1.027.895

Il reste donc à utiliser un crédit de 82.705 frs
Le Conseil décide d'affecter ce crédit à l'amélioration des peintures dans les locaux scolaires.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la S.N.C.F. faisant connaître qu'elle a transmis à la R.A.T.P, les observations faites à la dernière réunion sur le fonctionnement de la ligne Paris-St-Rémy les Chevreuse. Le Dr LAURIAT propose de demander également qu'un train venant de Paris, soit mis en service entre 16 h et 17 h pour faciliter le retour des étudiants. Le Conseil fait confiance à M. Clément pour mettre au point toutes les questions concernant l'exploitation du Métropolitain et de la S.N.C.F

M. PUVELAND propose de demander à la Sté PHOCEENS-CARS, de créer un arrêt facultatif sur la ligne Arpajon-Versailles, à l'entrée de la commune, avant le grand tournant de Corbeville.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des transports Citroen, du 5.4.54, faisant connaître que la demande de changement d'emplacement de l'arrêt des cars Citroen à la Gare d'Orsay, sera prise en considération.

Le Conseil décide l'admission en non valeur d'un bulletin de recettes de 1.000 frs, pour fournitures scolaires, au nom de Mme POUYAUD QUI n'a quitté la commune que pour une durée de deux mois.

Le Conseil décide de prendre à la charge de la commune, les frais de transport des élèves pour la fête intercantonale scolaire du 23/5/54 à St-Rémy les Chevreuse. Ces frais s'entendent pour le transport le jour de la fête et le jour de la répétition générale et pour les enfants prêtant leur concours à la manifestation. Le Conseil examinera la demande de subvention lorsque le bilan de la fête sera connu:

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Doyen de la Faculté des sciences, relatif au projet de transfert de cette faculté dans le domaine de Launay. Les services seraient établis de façon à conserver le site charmant d'Orsay et n'y aurait pas d'interférence avec les plans de la Municipalité, soit en ce qui concerne la piscine, soit l'Hopital. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ce transfert.

M. le Maire répond aux questions posées par les Membres du Conseil M. Clément relativement à la Clinique - M. LAUTERFING, à l'agrandissement du cimetière - M. LOUVEL, achat de la propriété du Grand-Mesnil Le Dr Lauriat demande que le stationnement interdit dans l'avenue St-Laurent ne soit pas aussi étendu. M. LAUTERFING demandant la suppression des publicités dans le Jeu de Boules - M. GUILLEMARD signale qu'une source alimentant le lavoir du Guichet a dû être coupée par les travaux des P.T.T.

M. le Maire fait part du décès de M. JOAQUIM, entrepreneur de peinture, survenu le 7 avril. Donneur de sang à l'Hopital pendant de nombreuses années, il a rendu de grands services à la Ville d'Orsay. Le conseil s'associe à M. le Maire pour honorer sa mémoire et présenter ses condoléances à son épouse et à la famille.
L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

(Handwritten signatures and notes)
M. Jouquet d. Bichard
L. Bouché
Liberty
G. Heur
P. Girard
Salmon
J. Guay
H. Bouché
L. Bouché
J. Guay

Car d'Arpajon

Transports Citroen

Admission en non
valeur

Fête intercantonale
scolaire

Recu le 22.4.54

Faculté des Sciences

Questions diverses

Décès de M. Joaquim

Séances du 26 Mai 1954

du vingt mai mil neuf cent cinquante quatre, convocation
du Conseil Municipal pour le 26 Mai 1954 à 21 heures à la Mairie d'Orsay,
à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du
jour.



Le Maire

SEANCE DU 26 MAI 1954

Le vingt six mai mil neuf cent cinquante quatre, vingt et une
heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu or-
dinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M PINON, Maire, GUAYDIER, GUILLEMARD, LE
FEVRE, FAVRE, adjoints, LAURIAT, JOUGUET, THEVENON, DUVELAND, PERNEL-
LE, Mlle JOUANNIN, LANEUVILLE, GALLAND, TISSOT, CESSENS, GIRARD, LOU-
VEL, LAUTERFING, ZIANE, FOISY, Mme BETMONT.

Absents excusés : M.m. CLEMENT, FAUCHET.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LOUVEL. Le procès-verbal
de la précédente assemblée est adopté. M. LAUTERFING ayant signalé
qu'il n'a pas demandé l'interdiction des publicités sur le Jeu de Bou-
les, mais simplement posé la question à la commission administrative
de l'hôpital, de savoir si elle avait autorisé ces publicités. La dé-
cision étant à prendre par cette Commission.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement de Mme
Joaquim.

Conformément au désir exprimé par plusieurs Conseillers Municipi-
aux, le Conseil décide à l'unanimité de transmettre les demandes sui-
vantes concernant l'exploitation de la ligne de Paris à St-Rémy-les-
Chevreuse, à la S.N.C.F, la R.A.T.P et le Ministère des transports et
de proposer aux communes intéressées de s'y associer :

1° - augmentation de la fréquence des trains sur le tronçon SNCF
en dehors des heures de trafic intense. Prolongation du train omnibus
partant de Luxembourg à 16 h 25, de Massy à St Rémy, pour faciliter
le retour des étudiants. Départ d'un train de Paris à zéro heures,
aucun train n'étant prévu en direction de St-Rémy entre 23 h 7 et 0h
34.

2° - réduction du temps de parcours entre StRémy et Massy-Palai-
seau, actuellement les trains se dirigeant vers Paris arrivent à Mas-
sy en avance et stationnent inutilement 3 à 4 minutes.

3° - contrôle unique afin d'éviter aux voyageurs d'être contrôlés
deux fois, par un agent de la R.A.T.P et un autre de la S.N.C.F

4° - Rétablissement sur la partie R.A.T.P des tarifs spéciaux de
la S.N.C.F pour certaines catégories de voyageurs (familles nombreu-
ses, militaires, voyageurs en groupes, congés populaires, etc..)

5° - livraison à domicile depuis la Gare de MASSY-Palaiseau SNCF,
de toutes les marchandises, afin de réduire les délais de transport.

6° - Installation complète de stores dans les voitures (certaines
en sont encore démunies).

Il apparaît que toutes ces réclamations seraient susceptibles
d'aboutir plus rapidement si, comme la logique le montre, la ligne de
Paris à St-Rémy appartenait à une seule administration, notamment en
cas de conflits sociaux de l'une ou de l'autre compagnie, pendant
lesquels les trains ne circulent ni sur l'un, ni sur l'autre tronçon.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. THOMAS, du 25:5:54
sollicitant une aide de la commune pour amener l'eau dans sa proprié-
té chemin des trois fermes. Le Conseil est d'avis de demander à ce
monsieur de fournir un plan et un devis à l'appui de sa demande

Correspondances

Ligne Paris, St-R

Messagé le 19
Reçu le 20

Demande de M. Thomas

Bois de Launay

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. BERTIAUX, du 25/5 signalant que les bois dépendant du Domaine de Launay devaient être abattus et demandant au Conseil Municipal d'émettre une protestation. Le Conseil est d'accord sur ce point et charge M. le Maire de faire le nécessaire auprès des services de l'Urbanisme et des Eaux et Forêts.

Bourse d'Enseignement

Le Conseil donne un avis favorable à la transformation en Bourse technique de la Bourse Nationale d'enseignement primaire accordée à Mlle SAULNIER dont les parents sont domiciliés à la ferme du Grand Vivier.

Eclairage public

M. le Maire expose qu'il a demandé à la Sté SELF un devis pour la pose de candélabres sur la Place de la Mairie, ainsi que pour l'Eclairage d u cadran de l'horloge. D'autre part il a demandé également à M. l'Ingénieur des T.P.E chargé de la Direction des Travaux d'établir une situation financière des travaux, qui a été remise ce jour même. Le Conseil renvoie cette question à la Commission des Travaux. Le Dr Lauriat voudrait que la commission des travaux étudie la question de l'éclairage de la partie de la rue Aristide Briand, située entre la rue de Chateaufort et la rue des Gatines.

agrandissement du cimetière

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé l'agrandissement du cimetière. Qu'un emprunt a été contracté et une subvention accordée, ce qui porte le crédit disponible à 15.098.800 frs. Il dépose sur le bureau le projet établi par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées pour les travaux de terrassement, ceux nécessaires à la collecte et à l'évacuation des eaux de ruissellement, la construction des allées de desserte.

M. l'Ingénieur a établi deux projets, l'un se montant à 9 millions ne comprenant que l'aménagement d'une partie des allées, le second comprenant l'aménagement total. Le conseil est d'avis d'accepter ce dernier devis se montant à onze millions. Les crédits disponibles le permettant. Il restera la construction de la clôture et d'unabri pour le gardien.

Il décide qu'il sera procédé à une adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, qui aura lieu à la Mairie d'Orsay, le 3 Juillet 1954 à 10 heures, en présence de la commission des travaux.

M. le Maire expose qu'un effondrement s'étant produit dans la canalisation d'évacuation des eaux de la rue De Lattre de Tassigny, il est urgent de faire remplacer cette canalisation. Le devis établi par M. l'Ingénieur des T.P.E est de 450.000 frs. Le Conseil décide de faire un appel d'offres pour ces travaux le plus tôt possible, au rabais sur soumissions cachetées, le crédit est pris sur le budget de 1954 pour entretien des rues.

Le Dr Lauriat était d'avis de renvoyer ce dossier à la Commission des Finances, dont il demande des réunions plus fréquentes.

M. le Maire donne connaissance d'un devis de M. l'Ingénieur des T.P.E pour canalisation du Rû de Corbeville, se montant à 2.600.000 frs. Le Conseil renvoie ce projet qui présente un caractère d'urgence à la commission des travaux.

M. le Maire fait connaître que la répartition des crédits de la Caisse départementale scolaire pour 1954, proposée par le Conseil Municipal à la séance du 16/2/54 a été admise par la Commission départementale, c'est à dire :

Réparation des bâtiments existants, peinture	900.000
Matériel d'enseignement collectif	400.000
Amélioration du chauffage	490.800
Mobilier scolaire, tables plates	350.000
total	2.140.800

M. Thévenon donne lecture d'un devis des Ets ROBUSTACIER pour la fourniture, avant la rentrée scolaire, de mobilier scolaire se montant à 350.000 frs net. Le conseil accepte ce devis à l'unanimité et autorise M. le Maire à passer un marché avec le fournisseur.

Le Conseil décide de faire un appel d'offres pour les fournitures scolaires de 1953-54, au rabais sur soumissions cachetées, avec

Refection de la Canalisation rue De Lattre de Tassigny

Envoyé le 30
Reçu le 18 Juin 1954

canalisation Rû de Corbeville

Caisse départementale scolaire 1954

Envoyé le 30
Reçu le 10 Juin 1954

Fournitures Scolaires 1954. 1955

Envoyé le 30
Reçu le 10 Juin 1954

seance du 26 Mai 1954

production d'échantillons et désigne M.M. Thévenon et Louvel pour assister M. le Maire. La fourniture est de 600.000 frs environ. Crédits prévus au budget.

M. le Maire expose que la Commission des Ecoles s'est réunie le 22 Mai pour étudier la question de l'insuffisance des locaux de l'Ecole maternelle. En effet, d'après les renseignements fournis par Mme la directrice, il y a eu en octobre 198 inscriptions. 175 enfants ont eu une fréquentation effective et ont pu être accueillis parce que les présences ne sont pas simultanées (maladies, mauvais temps) etc. Une saisonnière a été désignée depuis Pâques et fait sa classe sous le préau. Le problème des locaux se pose donc avec urgence.

Ecole Maternelle

M. Thévenon, rapporteur de la commission des Ecoles expose que plusieurs propositions ont été faites :

1° - aménagement en classe du logement actuel du directeur de l'hôpital. Non retenu, ~~car le logement n'est pas approprié pour l'évolution des enfants~~ la réalisation n'étant pas possible avant la construction des nouveaux bâtiments envisagés à l'hôpital.

2° - Aménagement du préau en classe. Non retenu, ce préau étant nécessaire pour l'évolution des enfants.

3° - construction d'une terrasse face Nord, ensurplomb sur la cour de l'Hôpital pour aménager une salle de repos. Non retenu; vu la proximité du bâtiment de radiothérapie profonde de l'Hôpital.

4° - Location à l'Hôpital d'une partie de terrain dans le prolongement de la cour pour construire un baraquement provisoire. Non retenu, la construction sur un terrain n'appartenant pas à la commune, risquant de ne pas être subventionnée.

5° - construction de deux classes d'Ecole maternelle sur le terrain que possède la commune près de la Place du Guichet, qui présenterait les avantages d'une solution définitive.

Mme la Directrice a signalé la nécessité de construire une classe pour la nouvelle année scolaire. M. Louvel est d'avis qu'il faut trouver une solution très rapide. La construction du Guichet devant demander un certain temps.

Le Dr Lauriat affirme que l'on ne peut se désintéresser de cette question de l'Ecole maternelle, que l'on doit se féliciter de son activité et d'avoir une directrice à la hauteur de sa tâche. Il est nécessaire qu'une décision soit prise et cela rapidement, sans attendre des constructions qui se feront dans un temps plus ou moins éloigné.

M. Le Fèvre est d'avis que l'on doit envisager en même temps la construction du Guichet et celle d'une classe supplémentaire provisoire à l'Ecole maternelle.

Pour clore la discussion, M. le Maire propose de louer une partie de terrain à l'Hôpital pour créer une cour en prolongement de celle qui existe actuellement, en mettant un mur en plaques de ciment qui pourra servir par la suite et de faire un bâtiment provisoire en bois dans la cour actuelle. Une subvention sera sollicitée.

Le Conseil accepte ce projet par 16 voix contre 3 et 2 abstentions. Un projet chiffré sera demandé à l'architecte.

La construction d'une Ecole maternelle au Guichet, sur le terrain appartenant à la commune, est décidée à l'unanimité.

Le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable à la création de l'association syndicale autorisée des propriétaires de la rue de Vau-bien, pour l'aménagement du lotissement au point de vue de la viabilité, assainissement, écoulement des eaux.

Association Syndicale
"Le Vaubien"

Le Conseil décide de faire un appel d'offres pour la fourniture de charbon de l'hiver 1954-1955, au rabais, sur soumissions cachetées et désigne M.M. FOISY et GUILLEMARD, pour assister M. le Maire à l'ouverture des plis. Les crédits sont prévus au budget de 1954.

Reçu le
Fourniture de charbon

M. le Maire rappelle que la commune a été autorisée à contracter un emprunt de dix millions pour les travaux d'aménagement de l'avenue Parrat et de la rue de Launay et dépose sur le bureau les devis établis par M. l'Ingénieur des T.P.E, soit :

Reçu le 2
Travaux Rue de
Launay et av. Parrat

Reçu le
3 Juin

Rue de Launay
avenue Parrat

6.500.000
2.750.000

total 9.250.000

Le Conseil accepte ce devis à l'unanimité et décide qu'il sera fait une adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, le 3 Juillet 1954 à II heures, en présence de la commission des travaux.

M. le Maire expose que la Médaille de Bronze des Familles nombreuses a été attribuée à cinq mères de famille de la commune. La remise des diplômes et des Médailles aura lieu le jour de la Fête des Mères. L'association familiale a demandé à M. le Maire l'attribution d'une prime aux bénéficiaires de la Médaille. Le conseil vote à l'unanimité moins une voix, une prime de 2.000 frs à chacune, à prendre au crédit pour fetes locales.

M. le Maire dépose sur le bureau le devis établi par M. l'Ingénieur des T.P.E pour l'assainissement de fond de pentes de la rue Aristide Briand (chemin rural 24) se montant à 2.000.000. Le Conseil accepte ce devis et les travaux étant urgents, afin d'éviter les inondations qui se sont produites l'an dernier, décide de faire un appel d'offres au rabais, sur soumissions cachetées, en présence de la commission des travaux. Crédit à prendre à l'entretien des voies urbaines, qui sera complété au budget additionnel de 1954, la situation financière de l'exercice 1953 étant actuellement connue et favorable.

Le Dr Lauriat demande que la commission des travaux étudie attentivement la question de la réfection des trottoirs de la rue de Paris. Le Conseil est d'avis de soumettre la question aux Ponts et Chaussées.

A la demande du Dr LAURIAT, il sera demandé aux Ponts et Chaussées de détruire le gui sur les arbres bordant la R.N. 446, jusqu'à la Fôlie Bessin.

M. Thévenon signale qu'aucun panneau ne signale le danger de circulation Place de la République. Le Conseil est d'avis que des poteaux "DANGER" soient placés rue de Chartres, rue Archangé, rue de Paris et rue de Montlhéry.

A la demande de M. LOUVEL, des poteaux identiques seront posés rue de Bellevue et avenue de Montjay, à l'angle de la Ferme de Mondétour.

A la demande de M. Lauterfing qui regrette qu'aucune cérémonie officielle n'ait marqué cette année à Orsay, la Journée du 8 Mai, Fête Nationale, le Conseil décide pour l'avenir l'organisation d'une cérémonie commémorative.

M. Cessens signale que les ordures ne sont pas enlevées dans une partie de la rue Léon Croc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

(Handwritten signatures and initials)

Du dix huit juin mil neuf cent cinquante quatre, convocation du Conseil Municipal pour le 23 Juin 1954 à 21 h, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.
le Maire



Fête des Mères

Envoyé le 10
Reçu le 10

Rue Aristide Briand
Chemin 24-

Envoyé le 10
Reçu le 18 juin 1954

Trottoirs de la Rue de Paris

Destruction du Gui

Signalisation

Fête du 8 Mai

Enlèvement des ordures

Séance du 23 Juin 1954

Le vingt trois juin mil neuf cent cinquante quatre, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUAYDIER, GUILLEMERD, FAVRE, adjointe, THEVENON, PERNELLE, CLEMENT, Dr LAKEUVILLE, GALLAND, TISSOT, CESSENS, GIRARD, LOUVEL, LAUFERLING, FAUCHET, ZIARE, FOISY, Excusés : M.M. Lauriat, M. ROVELAND, JOUGUET, Mlle JOUANNIN, Mme BELMONT, qui a donné procuration à M. GUAYDIER.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion de 1953 présenté par le Receveur municipal.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. LE FEVRE, l'un de ses membres, désigné conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884, vu ses articles 71 et 151 de ladite loi, est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire pour l'exercice 1953 et présentant un excédent de recettes de 20.928.383 frs.

M. le Maire donne lecture du projet de budget supplémentaire de 1954, présenté par la Commission des finances et s'élevant à la somme de 27.511.574 frs. Ce budget est approuvé à l'unanimité.

Recettes - Excédent de 1953 (dont 1.361.424 frs provenant de la vicinalité 20.928.383

Restes à recouvrer :

Caisse départementale scolaire 1952	72.443	
taxe de visite sur les viandes	7.699	
loyers de propriétés communales	450	
Remboursement de fournitures scolaires	7.000	
curage du Rû du Parc d'Orsay	4.822	
caisse départementale scolaire 1953	1.110.600	
emprunt complémentaire pour éclairage	4.200.000	5.403.014
Recettes nouvelles :		
Redevance électricité de France 1953	30.177	
fonds national de compensation 1953	300.000	
Fonds de rééquation 1953	850.000	1.180.177
total des recettes		27.511.574

DEPENSES :

Restes à payer :

Travaux de canalisation rue Bossuet (Brangeon)	110.000	
sur voirie urbaine 1952 et 1953	1.690.168	
à Brangeon, canalisation cour des Ecoles	350.000	
Caisse départementale scolaire 1952	82.704	
d° 1953	709.045	
travaux d'entretien à la Crèche 1953	300.000	
Achat du terrain de Mme Croc	520.000	
Travaux rû de Corceville (entreprise Bonin)	209.107	
remboursement emprunt du dépôt	11.159	
frais de gestion voirie urbaine 1953	78.095	
entretien chemins vicinaux ordinaires	1.361.424	
travaux Eclairage public	17.500.000	22.921.702
Dépenses nouvelles :		
travaux rue A. Briand	2.000.000	
rue de Lattre de Tassigny	450.000	
abonnement service départemental incendie	45.000	
complément pour syndicat rivière Yvette emprunt	61.261	
complément assurance accidents du travail	30.000	
compt. canalisation syndicat de commune	170.000	
perception des taxes communales	100.000	
allocations familiales voirie	200.000	
caisse des retraites voirie	30.000	
aménagement de la crèche	150.000	
cadran horloge et réparation	100.000	
entretien des bâtiments communaux	80.000	
entretien du marché	50.000	
ind. logement des instituteurs	50.000	
chauffage au mazout	970.000	
dépenses imprévues	3.611	4.589.872
total des dépenses		27.511.574

Compte de Gestion 1953

Compte administratif

Budget supplémentaire
1954

Recettes de
 Recettes de

Garantie d'emprunt pour l'hôpital

M. le Maire rappelle que le Conseil avait voté le 16/11/53, la garantie de la commune pour un emprunt de 34 millions à contracter par l'hôpital (ospice Arcangé pour l'achat de la propriété du Grand Mesnil. Par lettre du 14/6/54, la Caisse des dépôts et consignations fait connaître qu'elle est disposée à négocier cette opération, mais pour une durée de 20 ans, au lieu de 30 ans. La commission administrative de l'hôpital a accepté ces propositions le 22 Juin 1954.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et vote une imposition de garantie de 2.261 centimes, en se basant sur la valeur du centime en 1954, soit 1.311.54 et pour une annuité de 3.964.275 frs.

Envoyé le 19.....
Reçu le 19.....

Correspondances

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de Mme Prétot, pour la somme votée par le Conseil municipal en faveur des mères médaillées en 1954.

Bois de Launay

M. le Maire donne lecture des lettres échangées au sujet de l'abatage de certains arbres dans les bois du Domaine de Launay. M. le Préfet a été saisi de la question par la Direction Générale des Eaux et Forêts, ainsi que l'administration des biens de la succession Bureau-Variila.

Le Ministère de l'Education Nationale est d'accord pour installer dans ce Domaine une partie des bâtiments et laboratoires de la Faculté des Sciences. Une visite des lieux a été faite par M. le Maire le représentant du Doyen de la Faculté et un inspecteur de l'Enregistrement.

Destruction du Gui

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E. faisant connaître que la destruction du gui sur les arbres bordant la R.N. 446, sera exécutée dès que les crédits annuels d'entretien lui auront été alloués;

S. N. C. F.

M. le Maire donne lecture des lettres échangées avec les services d'exploitation de la S N C F, pour la création d'une gare routière destinée uniquement à recevoir les cars faisant la liaison avec la S N C F. M. le Maire donne également lecture d'une lettre de protestation relative à la suppression de certains trains pendant la période des congés payés.

M. Clément donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à un Parlementaire concernant le même sujet.
D'autre part les communes de Bures-sur-Yvette; Gif-sur-Yvette et Palaiseau ont répondu favorablement à M. le Maire en ce qui concerne la délibération du 26 mai 1954, sur le fonctionnement de la Ligne Paris-St-Rémy les Chevreuse.

demande de Subvention

M. le Maire donne lecture d'une demande de M. ROULET, propriétaire qui sollicite une subvention communale pour installer une canalisation dans la rue de l'Espérance, voie urbaine, pour amener l'eau dans sa propriété. Le Conseil alloue à l'unanimité une subvention de 10 % soit 8.100 frs, sur les travaux de canalisation dans la rue.

Envoyé le 19.....
Reçu le 14-9-1954

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 12/6 faisant suite aux réclamations du Conseil municipal et l'avisant qu'un crédit de 25 millions a été alloué pour l'aménagement des sections les plus défectueuses de la R.N. 188. Les travaux seront poursuivis en 1955 si les possibilités financières du Fonds routier le permettent.

R. N. 188

Directeur d'Ecole

M. le Maire rappelle que M. MEUNIER, Directeur de l'Ecole des garçons, ayant obtenu son congé pour la ville d'Arpajon, a quitté la commune en laissant sa famille dans le logement, ce qui oblige la commune à verser une indemnité de logement à l'instituteur qui le remplace. Le Conseil demande à l'unanimité que le remboursement de cette indemnité de logement soit fait par M. Meunier, qui perçoit une indemnité de la commune d'Arpajon. Le relogement de la famille Meunier est à l'étude.

Envoyé le 19.....
Reçu le 30-7-1954

Le Conseil décide que les dispositions de la circulaire ministérielle du 5 Juin 1954 seront appliquées au Personnel Communal, en ce qui concerne la modification des émoluments bruts de base et le calcul de l'indemnité de résidence. Il en résultera peu de répercussion sur le budget communal. Ces dispositions doivent prendre effet le 1^{er} Juillet 1954.

Echelle des traitements du personnel communal

Envoyé le 19.....
Reçu le

M. le Maire expose qu'actuellement les Ecoles sont chauffées au

Chauffage au Mazout